

portée de tous ceux qui s'adonnent à la noble occupation du cultivateur. Cette publication suffit en partie pour atteindre le but exprimé par le Comité Spécial; et l'impression et circulation étendue d'une analyse convenable et appropriée au Bas-Canada du "Canadian Agricultural Reader" que cette Société se propose de publier, dans le courant de la présente année, rempliront pour beaucoup les vues de ce Comité relativement à la publication de traités élémentaires pratiques sur l'agriculture. Les Directeurs de la Société d'Agriculture du Bas-Canada ne peuvent néanmoins qu'approuver hautement la suggestion du Comité de l'Assemblée Législative, au sujet d'un ou plusieurs prix pour le meilleur traité élémentaire d'agriculture pratique. Ces prix auraient sans doute pour effet la publication de recommandations et renseignements d'un plus haut intérêt, et d'une importance considérable au point de vue des intérêts agricoles; et, tout en fournissant à la population de nos campagnes un livre utile, la publication d'un pareil Traité ne ferait que jeter de nouvelles lumières sur l'agriculture en général.

XIV.—Les Directeurs de la Société d'agriculture du Bas-Canada ne peuvent que donner leur adhésion à l'emploi judicieux des sommes votées annuellement pour l'agriculture, que recommande dans son rapport au conseil le Comité Spécial de l'Assemblée Législative, mais comme ils ont cru que l'intérêt de l'agriculture exigeait certaines modifications qu'ils suggèrent par le présent rapport, ils ont nécessairement changé un peu la disposition que proposait le Comité spécial. Ainsi les écoles d'agriculture et les fermes-modèles ne devant être établies qu'à l'expiration de deux années consacrées au cours pour la création de professeurs compétents, les £1500 que le Comité proposait de consacrer chaque année à leur soutien se trouvent former une somme disponible de £3000. Si à cette dernière somme l'on joint £700 par an destinés aux salaires et frais de voyages des surintendants qui forcément ne pourront être nommés que, lorsqu'il y

aura des fermes-modèles et écoles d'agriculture, on finit par avoir une somme totale de £4400. Les Directeurs de cette Société suggéraient d'accorder sur cette somme un salaire annuel de £400 à £500 au professeur destiné à former les hauts instituteurs de nos chaires agronomiques; puis d'employer £1000 en achat d'instruments et livres et cartes nécessaires au professeur, cette dernière somme devant aussi couvrir les frais de loyer, etc. De cette sorte, à la fin de deux années, il resterait un fond disponible de £2400 qui serviraient bientôt aux frais de premier établissement d'une ferme-modèle Provinciale.

XV.—Et comme la Société d'Agriculture du Bas-Canada a toujours tenu à honneur dès le commencement à être non seulement nominativement, mais réellement et de fait, une Institution Provinciale dans toute la force du terme, les Directeurs de cette Société profitent de cette occasion pour déclarer de nouveau que ses membres n'ont aucun intérêt personnel ou local à faire valoir. Ils espèrent que le résultat moral et social de leurs travaux s'est fait sentir d'une manière bienfaisante par tout le pays. Il est vrai que, sous un point de vue purement pécuniaire, le lieu dans lequel la Société tient ses séances, doit avoir et a réellement un avantage pour établir une juste compensation. Les Directeurs de cette Société suggèrent, que dans les arrangements à être pris conformément à leurs recommandations, il soit accordé à d'autres Districts et localités tels avantages qui pourront être trouvés justes et désirables.

XVI.—Enfin l'établissement des terres incultes a occupé l'attention des Directeurs de cette Société qui croient que les meilleurs moyens de faire coloniser le pays, c'est de faire continuer l'arpentage des terres et ouvrir des chemins, qui permettent au laborieux bûcheron et défricheur de se rendre là où il croit pouvoir vivre honnêtement du produit de la terre qu'il fécondera de ses sueurs. Peut-être conviendrait-il aussi de manière que le grand propriétaire fut contraint à vendre ou faire cultiver ses immen-